

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES SANCERRE-LERE

Secrétariat : Collège Francine LECA - 215 rue Honoré de Balzac - 18300 SANCERRE

☎ : 02.48.54.34.74 (le matin uniquement) - mail : [sits.sancerre-lere@orange.fr](mailto:sits.sancerre-lere@orange.fr)

Information transport scolaire à destination des parents

## Ouverture des inscriptions depuis le 5 juin 2024

- TOUS les élèves domiciliés dans les communes suivantes : Assigny, Bannay, Belleville sur Loire, Boulleret, Bué, Crézancy, Feux, Gardefort, Jalognes, Jars, Léré, Le Noyer, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, Saint Bouize, Saint-Satur, Sainte-Gemme, Sancerre, Santranges, Savigny-en-Sancerre, Sens-Beaujeu, Subligny, Sury-en-Vaux, Sury-Près-Léré, Thauvenay, Thou, Veaugues, Verdigny, Vinon qui emprunteront le transport scolaire à la rentrée de septembre 2024 doivent s'inscrire sur le site :

<https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

**Pour les élèves en situation dérogatoire (non-respect de l'établissement scolaire de secteur ou autre) il est désormais possible de faire l'inscription en ligne.**

**En revanche, la procédure d'étude de ces demandes reste la même. La Région les étudiera à partir de mi-septembre, lorsque les ayants-droits seront inscrits.**

**En attendant le retour de la Région, il vous est rappelé que les élèves en situation dérogatoire ne sont pas autorisés à emprunter le transport scolaire et qu'il vous appartient de prendre vos dispositions pour les transporter.**

**RAPPEL : les élèves de maternelle et primaire qui utilisent UNIQUEMENT le car pour les TRAJETS CANTINE DU MIDI NE DOIVENT PAS S'INSCRIRE au transport scolaire.**

**Les transports scolaires sont gratuits** pour assurer à vos enfants un égal accès à l'école et préserver votre pouvoir d'achat.

**Seuls restent à votre charge des frais de dossier** (de 25 € par élève dans la limite de 50 € par représentant légal).

**⚠ Si votre demande est effectuée après les dates suivantes, des frais supplémentaires de 15 € par élève dans la limite de 30 € par représentant légal vous seront demandés.**

- Au-delà du 12 juillet 2024, pour les inscriptions sur formulaire papier
- Au-delà du 19 juillet 2024, pour les inscriptions en ligne